

Bagnols sur Cèze, le 27.02.2024

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 27.02.2024.**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du compte rendu de la réunion du 30.11.2023 pour approbation
2. Réponse aux questions à l'institution issues de la réunion du 30.11.2023
3. Information retard diffusion courrier de présentation du CVS en méthode FALC
4. Préparation réunion à la MJC prévue en date du 21.03.2024
5. Questions à l'institution
6. Fixation de la date du prochain Conseil de la Vie Sociale

Début de la séance, 14h00

1. Lecture du compte rendu de la réunion du 30.11.2023 pour approbation

Le compte rendu du 30/11/2023 est relu et approuvé par le Conseil.

2. Réponse aux questions à l'institution issues de la réunion du 30.11.2023

Est-il possible que le CVS présente un questionnaire aux personnes pour une étude de besoin (précarité alimentaire, coût du tabac, problématique d'addiction...) ? Les membres du CVS pourraient le faire passer ?

Réponse de l'Institution : Le projet est en cours d'étude en lien avec la Direction de l'ATG. Une réponse sera apportée au plus tôt.

3. Finalisation du courrier de présentation du CVS en méthode FALC

Finalisation réalisée et diffusion du courrier de présentation du CVS en méthode FALC prochainement avec le compte rendu de la réunion du 30/11/2023.

4. Point de discussion

Le Conseil souligne le temps nécessaire pour permettre une ouverture de mesure de protection dans de bonnes conditions.

Mieux informer les protégés sur les mesures de protection et en quoi cela consiste.

Les personnes ne comprennent pas toujours ce que cela va changer dans leur quotidien et la conséquence sur la gestion de leur budget. Les changements sont parfois brutaux pour la personne (exemple : impossibilité de retirer son argent de vie habituel).

Les assistantes sociales devraient, peut-être, en amont, informer les personnes sur ce qu'il va se passer, et comment.

La création d'un flyer en méthode FALC serait intéressante. Ce support pourrait être gardé pour être lu et relu.

Mais un support écrit n'est pas suffisant, un échange verbal reste plus adapté en permettant une communication individualisée.

Lors du rendez-vous d'ouverture, il est important que le délégué prenne le temps nécessaire à la personne pour qu'elle puisse comprendre en quoi consiste la mesure et être rassurée concernant les changements qui seront appliqués.

Les documents d'ouverture restent à ce jour trop juridiques et administratifs.

Le Conseil soumet l'idée d'un temps d'échange d'expériences entre personnes bénéficiant d'une mesure de protection de façon récente et ancienne.

5. Questions à l'institution

Le Conseil fait remonter des difficultés récurrentes avec les banques, plus particulièrement concernant les relevés bancaires.

L'ATG peut-elle se rapprocher des agences du secteur pour rappeler le droit des majeurs protégés à accéder à leurs informations bancaires.

6. Préparation réunion à la MJC prévue en date du 21.03.2024

Monsieur L., membre de famille, ainsi que Monsieur E., majeur protégé, seront présents lors de la rencontre du 21/03/2024 au sein des locaux de la MJC d'Uzès de 9h30 à 12h. Une dizaine de personnes bénéficiant d'une mesure de protection sera présente. A un premier temps de présentation du CVS suivra un second temps d'échanges avec l'assemblée. La fin de la matinée sera réservée à un temps d'information de la MJC concernant leurs actions et missions.

7. Fixation de la date du prochain Conseil de la Vie Sociale

Prochain Conseil de la Vie Sociale prévu le 28/05/2024 de 14h à 16h à l'ATG de Bagnols.

Fin de la Réunion : 16h00